

Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat
Herausgeber: Société de communication de l'habitat social
Band: 31 (1959)
Heft: 12

Inhaltsverzeichnis

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 16.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

habitation

ÉDITION

Section romande de l'Union suisse
pour l'amélioration du logement,
avenue Georgette 1, Lausanne

COMITÉ DE PATRONAGE

LAUSANNE

Fr. Gilliard, architecte
F. Hermenjat, secrétaire du Cartel romand
d'hygiène sociale et morale
E. Virieux, architecte cantonal

GENÈVE

D^r A. Montandon
E. Martin, architecte

NEUCHÂTEL

F. Decker, architecte

FRIBOURG

R. Aeby, architecte

RÉDACTION

Jean-Pierre Vouga, architecte FAS-SIA
rue Saint-Pierre 1, Lausanne
tél. (021) 22 50 38

COMITÉ DE RÉDACTION

Président: M. A. Maret
Membres: MM. G. Borel, F. Gilliard, A. Hœchel,
A. Jaquet, J.-P. Vouga

ADMINISTRATION ET PUBLICITÉ

Avenue de Tivoli 2, Lausanne
Chèques post. II. 66 22. Tél. (021) 22 60 43

Tous les membres des sociétés suivantes
reçoivent «Habitation»:

USAL Section romande de l'Union suisse pour
l'amélioration du logement

FAS Section romande et Section genevoise
de la Fédération des architectes suisses

SCH Société coopérative d'habitation, Lau-
sanne

SCH Société coopérative d'habitation, Genève

SAL Société pour l'amélioration du logement,
Genève

SYNTEC Syndicat général des employés tech-
niques, Genève

FOMHAB Coopérative d'habitation, Genève

ABONNEMENTS

Suisse: Fr. 7.20 par an. Etranger: Fr. 10.—
Prix du présent numéro: (Suisse) 80 ct.
Chèques postaux II. 66 22

Des logements pour les vieillards

par Johannes ROTH,
secrétaire général de la Fondation suisse « Pour la vieillesse »

A part les soucis matériels, la pénurie des logements est un des pires ennemis actuels de la vieillesse. L'expérience pratique démontre qu'une personne âgée devrait avoir les moyens de garder son appartement, sa chambre, son chez-soi à elle, aussi longtemps que possible. L'asile ou, comme on dit aujourd'hui, la maison de repos doit rester la dernière station pour ceux qui ne sont plus capables de diriger leur petit ménage ou qui, par suite de la pénurie générale des logements ou par suite des loyers trop chers, n'arrivent absolument plus à trouver un logement indépendant. Suivant l'exemple des pays nordiques et de la Grande-Bretagne, plusieurs villes et organisations privées de la Suisse se sont mises depuis 1932 à construire des logements spéciaux pour personnes âgées. Ces appartements ne sont ni grands ni luxueux, mais ils contiennent tout le nécessaire, ils sont installés de façon à être tenus en ordre avec le moins de peine possible et sont loués bon marché.

Vu qu'une partie essentielle des capitaux investis dans de tels logements doit être donnée à fonds perdus ou à un taux d'intérêt très bas, le financement ne pourrait aboutir sans la coopération de fonds publics et d'organisations privées d'utilité publique bien assises. Il est donc de la plus grande importance que nos autorités communales, cantonales et même fédérales s'intéressent à cet urgent problème et aux solutions envisagées et qu'on crée des bases légales là où elles font défaut, surtout sur le plan fédéral, ce qui permettrait d'apporter une aide efficace aux cantons qui ne disposent pas des moyens financiers publics ou des fonds privés nécessaires à cet effet.

Notre pays a déjà fait plusieurs efforts qui ont été couronnés de succès; nous disposons à ce jour de plus de 1400 logements pour personnes âgées dans dix villes différentes. Mais ce n'est qu'un début; il nous reste beaucoup à réaliser dans ce domaine, et nous espérons bien que nous arriverons à bout des difficultés en coordonnant le plus d'efforts publics et privés au service de nos aînés.

Sommaire:

Problèmes de logement des personnes âgées	11
Une revision qui s'impose	13
Cité Val-Paisible, à Lausanne	14
Cité Stöckacker, à Berne	17
Cité pour la vieillesse au Luzernerring, à Bâle	18
Cité Felsenrain, à Zurich	22
Le financement des constructions de logements par des coopératives	27
Table des matières, année 1959	29
Bibliographie	33